

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020427 – AMR 15/003/02

Informations complémentaires sur l'EXTRA 48/02 (AMR 15/001/02 du 28 juin 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES D'EXÉCUTIONS IMMINENTES / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

**BARBADE**     **Michael McDonald Huggins (h), 27 ans**  
**Frederick Benjamin Atkins (h), 31 ans**  
**Lennox Ricardo Boyce (h), 25 ans**  
**Jeffrey Joseph (h), 27 ans**

---

Londres, le 1<sup>er</sup> juillet 2002

La Cour suprême (siégeant en tant que juridiction de première instance) a accordé un sursis à Michael McDonald Huggins, Frederick Benjamin Atkins, Lennox Ricardo Boyce et Jeffrey Joseph dans la soirée du 28 juin.

Leur avocats vont introduire des requêtes auprès du *Judicial Committee of the Privy Council* (JCPC, Comité judiciaire du Conseil privé), qui constitue la plus haute juridiction de recours de la Barbade. S'il juge ces requêtes recevables, le JCPC les examinera au fond de manière exhaustive.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes pour le moment. Merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces quatre hommes.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*